

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11
Convoqués le 13/06/2019

Présents : Guy Jouclas, Christian Fournier, Evelyne Dufour, Joe Deval, Corinne Knoderer, Caroline Lengagne, Sophie Rouquié, Pascal Goertz, Vincent Malique, Oswaldo Maria, Roger Vialle.

Absents : Dave Ferreira Campos, Damien Gelis, Ludovic Leleu, Christelle Viboud.

Début du conseil municipal à 20 h.

Mme Sophie Rouquié est nommée secrétaire de séance.

Extrait des délibérations :

Adhésion CAUE

Suite à quelques interventions du CAUE sur notre commune concernant la salle des fêtes notamment, Monsieur le maire propose d'adhérer à cet organisme de manière à pouvoir bénéficier de ses services pour une cotisation annuelle de 100 €

Votants 11 – Pour : 11 – Contre : 0 : Abstention : 0
--

Achat terrain Mas de Pouzat

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle section B n° 1220 située Les Combettes d'une surface de 329 m² propriété actuelle de M. Daniel Bergon. Cette acquisition permettrait à la commune de pouvoir aménager le carrefour du Pouzat qui va devenir l'entrée principale de votre commune. Le prix proposé est de 2€ du m² soit un total de 658 €, les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune. Une majorité du conseil municipal estime que le prix demandé de 2 euros au m² est trop élevé. Si l'achat est motivé par l'aménagement de l'entrée du village, il convient d'abord de vérifier auprès du département, qui gère cette partie de la voirie, que nous aurions l'autorisation de mettre un panneau sans que cela ne pose problème pour la sécurité du carrefour.

Votants 11 – Pour : 2 – Contre : 7 : Abstention : 2

Dénomination des voies

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et procéder à leur numérotation.

Votants 11 – Pour : 9 – Contre : 2 : Abstention : 0

Tarification du broyage des déchets verts

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'acquisition d'un broyeur de déchets verts afin d'éviter le stockage au SYDED et de pouvoir réutiliser ces déchets.

Monsieur le maire propose une tarification de 8 € par demi-heure pour la prestation du broyage des déchets.

Votants 11 – Pour : 8 – Contre : 2 : Abstention : 1

Questions diverses

Point sur les travaux

Modification éclairage école :

Nous avons reçu les devis pour la modification de l'éclairage de l'école. Le but étant de remplacer l'éclairage actuel par des leds dans les classes. Compte tenu du peu de temps passé à la cantine, ce local n'est pas concerné.

Devis fourniture et pose :

Idelec : 3823 € HT

Elec 46 : 2955 € HT

Nadal : 2480 € HT

Le conseil municipal choisit Nadal.

Stores école :

Pour l'installation de stores motorisés extérieurs afin de réduire la chaleur à l'intérieur du bâtiment, nous avons reçu 2 devis :

Menuiserie 46 : 9538 € TTC

Mota : 6480 € TTC

Le conseil municipal choisit Mota.

Environnement :

Joe Deval nous fait part de son ras le bol de découvrir tous les lundis matins des déchets de toutes sortes, notamment récemment un fût d'huiles usagées au Mas de Coste. Une plaquette va être distribuée dans les boites aux lettres afin de rappeler la bonne conduite en matière d'environnement et du tri des déchets.

Bornes à incendie :

Nous avons eu la visite du SDIS ce jour. Un état des lieux a été établi. Il préconise l'installation de 4 bornes supplémentaires et une citerne à eau

La séance est levée à 22 heures.